

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Religion, spiritualité et ésotérisme / Etudes modernes / Autorité royale et controverses théologiques sous Charles le Chauve (840-877)

Warren Peze

Autorité royale et controverses théologiques sous Charles le Chauve (840-877)

Article. Source : Hypothèses

Peze, Warren, « Autorité royale et controverses théologiques sous Charles le Chauve (840-877) », *Hypothèses*, 1/2012 (15), p. 209-224.

Résumé de l'article

Cet article se propose d'analyser l'autorité dogmatique dont jouissait Charles le Chauve, roi de Francie occidentale (840-877) et petit-fils de Charlemagne : il est nécessaire pour cela d'en revenir aux sources de la légitimité des souverains carolingiens. À côté de l'élection, la légitimité de ces derniers est fondée sur l'onction royale de Pépin le Bref en 754 et celles qui la suivirent. Les rois mérovingiens n'étaient pas oints : cette innovation, inspirée de l'Ancien Testament (l'onction de Saül en I, *Samuel* 10, 1) et pratiquée depuis 672 par les souverains wisigoths, a transformé la nature de la monarchie franque. En dépit de leurs fréquents appels à la filiation mérovingienne, les Carolingiens n'ont pas tant été appelés à régner par le charisme de leur sang que par l'élection des grands et la médiation de l'Église. La principale conséquence, au-delà des querelles de préséance entre roi et évêques qui scandèrent l'histoire carolingienne, en est l'inclusion de la monarchie, et pour ainsi dire de l'État, dans l'Église qui lui fournit une partie de sa légitimité. L'auteur de la préface des *Libri Carolini* écrits en 793 pour réfuter l'iconodoulie byzantine, l'exprime, au nom de Charlemagne, dans une formule significative : « [L'Église] *au sein de laquelle* j'ai reçu de Dieu les commandes du royaume ». L'autorité des souverains carolingiens est alors en bonne partie d'essence chrétienne : il convient d'en cerner les contours.

[Lire la suite \(Cairn.info\)](#)